

LE SITE KACHGAR.EU

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site a été créé le 07/12/2023. Il est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](#) et de l'AMF depuis le 19/03/2024. Il est proposé d'investir dans les places de parkings. Ce produit apparu en 2019 a été modernisé ! Il est maintenant proposé les bornes électriques en plus !!! Bien évidemment, cela n'existe pas.? Aucune société ne vend des places de parking. Elles sont soumises à des contraintes qui rend impossible ce type de placement à des particuliers.

Le site internet

Il a été créé le 22/01/2024. Nous publions le whois :

<https://whois.eurid.eu/fr/search/?domain=kachgar.eu>

Nos recherches

Aucun site n'est accessible. Il n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 03 74 47 21 34

Il s'inscrit dans une série intéressante :

mts-container.fr	03 74 47 16 38
scavalma.com	03 74 47 18 81
kachgar.eu	03 74 47 21 34
infos-customers.com	03 74 47 28 75
psd-customer.com	03 74 47 36 81

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jean Charles VALENTIN

Les produits

Il est proposé d'investir dans les parkings. Nous publions un mail qui présente les produits avec photos (!)

[Le-mail-du-site-kachgar.com_.pdf](#)

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0181 4254 3035 822 au nom de LEMA
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1679 8000 0100 0138 2177 177 au nom d'EMC
Un compte français ayant l'IBAN FR90 1744 8000 01PO M6UE GBDB 268 au nom de FRET
La société ETUDE REALISATION CONSTRUCTION

Les informations juridiques

Il a été usurpé l'identité d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Elle a eu le tort de ne pas protéger son nom et de ne pas ouvrir de site.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de

fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

